

20 juin 2000

00.339

Question Alain Bringolf

Parcage au Château

Nous constatons que le parcage dans la cour de la Collégiale est à nouveau possible. Sur le principe, nous regrettons que les députés(ées) s'accordent des droits refusés aux autres citoyens.

Est-ce une nouvelle directive "officielle"?

Est-ce une manoeuvre tolérée?

Le Conseil d'Etat peut-il informer le Grand Conseil sur cette modification des règles de parcage?